



Syndicats Nationaux des P2E et des ITPECT

**CARTEL DES SECTIONS FORCE OUVRIÈRE
DE LA DIR-EST**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Collectivité Européenne d'Alsace

Mais que deviendront les personnels transférés !

Le 29 octobre 2018, les accords de Matignon signés par les élus nationaux et départementaux ont entériné la fusion des deux départements Alsaciens et donc la création de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA).

Outre les dispositions liées au bilinguisme..., les élus ont réclamé et obtenu le transfert des routes et autoroutes gérés par l'État en Alsace.

En totale opposition avec le précédent transfert de 2007, préparé et organisé, les agents de la Direction Interdépartementale des Routes Est (DIR Est) ont appris par la presse leur transfert à la CEA au 1er janvier 2021.

Puis, la loi relative aux compétences de la CEA a été promulguée par le Président de la République le 2 août 2019.

La CEA bénéficiera d'un transfert de l'A35, A36, A352 et de toutes les routes nationales non concédées, représentant plus de 300 km. Elle bénéficiera également de la possibilité de mettre en place un péage poids lourds qui lui permettra de rentabiliser ce transfert.

Une partie de l'A35 qui traverse le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) sera reprise par celle-ci et pourra être requalifiée en voirie urbaine après la mise en service du grand contournement ouest (GCO).

Au 1er janvier 2021, 180 agents de la DIR Est seront donc transférés à la CEA et l'EMS

Cela fait plus d'un an que nous avons appris la nouvelle et presque six mois que la loi a été promulguée. La direction de la DIR Est a multiplié les rencontres avec les agents et leurs représentants du personnel. Nous avons pu faire remonter nos interrogations. Néanmoins, nous n'avons eu aucune réponse à nos questions puisque ces dernières dépendaient de notre « futur employeur ».

Devant l'absence de réponse, le 22 Août 2019, Force Ouvrière a demandé une audience à Madame la Présidente du Conseil Départemental du Haut Rhin et Monsieur le Président du Conseil Départemental du Bas Rhin.

Non sans mal, la réunion a eu lieu le 14 octobre 2019 avec les Vice-Présidents des deux départements. Lors de cette réunion, nous avons listé tous les questionnements des agents par rapport à ce transfert.

Sans réponse, Force Ouvrière a de nouveau envoyé un courrier aux élus qui précise entre autre une demande d'association des organisations syndicales représentatives des services transférés par l'État aux réunions intersyndicales, mises en place dans le cadre de la création de la CEA.

Le 6 décembre 2019, nous avons finalement été conviés à une réunion de concertation avec les autres organisations syndicales de la CEA. Lors du tour de table, les élus des départements nous ont demandé de quitter cette instance, nous avons été conviés par erreur...

Néanmoins Force Ouvrière a pris la parole et nous avons rappelé nos doléances à nos "futurs employeurs". Nous avons également dit que nous étions ici dans l'esprit de construire un dialogue social positif pour avancer tous ensemble vers un service qui devra être opérationnel le 01 Janvier 2021. Il est, d'autre part, légitime que les agents de l'État concernés par ce transfert se posent des questions quant à leur devenir.

Les élus des Départements n'ont rien voulu entendre, nous demandant de quitter la réunion sous prétexte que nous risquions de la « polluer ». Force Ouvrière DIR Est a donc quitté cette instance avec la promesse qu'au courant du mois de janvier les élus viendront nous voir dans nos services.

Le 23 décembre juste avant Noël, à notre grande surprise, Force Ouvrière a été destinataire d'un courrier qui précise que les réunions étaient bien d'actualité, mais que nous, agents de la DIR Est, devons nous déplacer dans les Hôtels des départements respectifs les 22 janvier et 28 janvier.

De notre point de vue, la venue des élus dans nos locaux aurait été un acte symbolique permettant de toucher un plus grand nombre d'agents et de véhiculer un message important de construction de notre futur service. Il nous semble également plus simple de déplacer deux représentants de chaque département dans un district autoroutier que de déplacer 180 personnes dans des centres-villes saturés.

De nouveau sans réponse et en désespoir de cause, Force Ouvrière a adressé un courrier au Préfet de Région pour dénoncer cette absence de réponse des élus.

Suite à ce courrier, les départements nous ont finalement répondu que les réunions seront maintenues mais que les élus n'y participeront pas si tous les agents ne peuvent pas être présents.

En parallèle Force Ouvrière va être reçu le 21 janvier 2020, la veille de la réunion à l'hôtel du Département 67, par la DRH des deux départements et par les cabinets.

Depuis le 29 octobre 2018, nous n'avons donc aucune information sur notre avenir.

Nous ne connaissons pas nos futures conditions de travail, nos futures rémunérations, notre future organisation. Nous et nos familles avons construit nos vies sur nos situations actuelles. Dans moins d'un an, tout cela sera remis en question sans que nous puissions en être acteur, sans que nous puissions nous retourner et sans que nous soyons informés.

Nous avons tenté de discuter mais sans résultat.

Pour la mise en place de la taxe poids lourds les deux départements ont su, avant même le vote de la loi, recruté un cabinet juridique parisien pour pouvoir être opérationnel le plus vite possible....

Pour l'accueil des femmes et des hommes **qui risquent leurs vies tous les jours** sur les routes et autoroutes, ils n'ont pas cru bon de s'occuper de nous...

Fait à Strasbourg le 20 Janvier 2020